



ARRÊTÉ N° 202603230057 du 23 mars 2026

OBJET : DÉLÉGATION DE FONCTION ET DE SIGNATURE À MONSIEUR GÉRARD BEUVELOT, 4^{ème} ADJOINT AU MAIRE EN CHARGE DES TRAVAUX, DU CADRE DE VIE ET DE LA PROXIMITÉ.

Le Maire de Fumel,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2122-18, qui confère le pouvoir au Maire d'une commune de déléguer une partie de ses fonctions à un ou plusieurs adjoints ;

Vu les résultats des élections municipales du **15 mars 2026** ;

Vu la délibération du Conseil Municipal du **22 mars 2026** fixant à 8 le nombre d'Adjoints ;

Vu le procès-verbal de l'Élection du Maire et des Adjoints du **22 mars 2026** ;

Considérant que **Monsieur Gérard BEUVELOT** a été élu 4^{ème} Adjoint ;

Considérant la nécessité pour la bonne marche des affaires communales de procéder à une délégation de fonction du Maire au bénéfice du 4^{ème} Adjoint.

ARRÊTE

Article 1

Il est donné délégation de fonction à **Monsieur Gérard BEUVELOT**, 4^{ème} Adjoint au Maire, pour intervenir, sous la surveillance et la responsabilité du Maire, dans les domaines suivants : « Travaux, cadre de vie et proximité ». À ce titre, il sera notamment en charge des bâtiments communaux (aménagement, entretien, nettoyage, ...), de la voirie (aménagement, entretien, nettoyage de la voirie communale en lien avec la communauté de communes et de service des routes du Département), des espaces publics (aménagement et entretien des espaces publics ou privés communaux, ...) et des cimetières (aménagement, entretien et nettoyage).

Article 2

Monsieur Gérard BEUVELOT, Adjoint, est délégué à l'effet de procéder :

- à l'organisation et l'optimisation de la logistique municipale ;
- à être le référent des équipements, installations et bâtiments communaux affectés au fonctionnement général du service public ;
- à prendre les dispositions administratives permettant l'occupation du domaine public ;
- à représenter la collectivité pour les opérations de bornage avec le géomètre ;
- à veiller à la propreté et plus largement à l'entretien de l'espace public en lien avec la communauté de communes, dans le cadre de sa compétence déchets ;
- à représenter la commune dans toutes les instances relatives à GRDF ;

ARRÊTÉ N° 202603230057
du 23 mars 2026

- à assurer le suivi de l'exécution budgétaire dans la limite des crédits ouverts en lien avec le fonctionnement du Service Technique, dans la limite de 3.000,00 euros unitaires (bons de commande).

Article 3

Délégation de fonction est également accordée à **Monsieur Gérard BEUVELOT**, en cas d'indisponibilité de Monsieur Jérôme LARIVIÈRE, Adjoint au Maire en charge de la « Sécurité et de l'habitat » pour représenter la commune auprès des instances liées à la sécurité.

Article 4

Il est également donné délégation à **Monsieur Gérard BEUVELOT** l'effet de signer tous actes et documents ainsi que tous courriers et pièces administratives relevant de sa délégation.

Article 5

Monsieur Gérard BEUVELOT reçoit délégation pour :

- gérer les affaires relatives aux soins psychiatriques sans consentement ;
- prendre tous les actes, arrêtés nécessaires dans le cadre des pouvoirs de police généraux et spéciaux du Maire.

Article 6

Madame la Directrice Générale des Services de la commune de Fumel est chargée de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera adressée à Madame le Sous-Préfet de Villeneuve-sur-Lot, à Madame le Chef de Poste du Service de Gestion Comptable de Villeneuve-sur-Lot, agent comptable, et à l'intéressé.

Le Maire de Fumel certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Bordeaux (sur place ou par envoi postal à l'adresse suivante : 9 rue Tastet 33000 Bordeaux, ou par voie dématérialisée à l'adresse <http://www.telerecours.fr/>), dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Notifié le : **27/03/2026**

Signature de l'Adjoint :

Gérard BEUVELOT

Télétransmission le :

Publication le :

Fait à Fumel, le 23 mars 2026



Le Maire de Fumel

Jean-Louis COSTES